

Saint Joseph

Sur saint Joseph, père nourricier de Jésus, l'Évangile nous en dit peu mais suffisamment pour apprécier sa foi, sa noblesse de cœur, son obéissance et sa confiance en la main de Dieu. Joseph est de la lignée de David et charpentier à Nazareth. Fiancé à Marie et accepté par elle au moment de l'Annonciation, il décide de la répudier en secret afin de lui éviter le déshonneur, ce qui conduit l'évangile à le dire « homme de bien ».

On suit ensuite saint Joseph et la sainte famille à Bethléem pour la naissance du Sauveur, puis en Egypte pour échapper au massacre des saints Innocents ordonné par Hérode, puis à Nazareth de retour d'Egypte après la mort d'Hérode, à Jérusalem pour la présentation au Temple et la prophétie de Siméon et enfin à Jérusalem chaque année à l'occasion de la Pâque jusqu'à l'épisode de Jésus enseignant les Docteurs à l'âge de douze ans. Il meurt certainement avant la passion de Jésus qui au moment de mourir prend soin de confier sa mère à saint Jean.

Le 8 décembre 1870, Pie IX proclame saint Joseph patron de l'Église universelle. Pie XII proclame saint Joseph Travailleur, le 1^{er} mai, christianisant ainsi la fête séculière du Travail. Jean XXIII l'inscrit le 8 décembre 1962 au canon de la messe en mémoire du Concile de Vatican II qu'il avait mis sous le patronage de saint Joseph.

En 1519, les 10 et 11 août la Vierge apparaît sur le Mont Verdaille, à Cotignac, à un bûcheron Jean de la Baume. Elle demande la construction d'une chapelle pour y venir en procession et y recevoir « les grâces que je veux répandre. »

Le 7 juin 1660, à 3 kilomètres de là, au Bessillon apparaît à un berger assoiffé un homme qui lui dit : « Je suis Joseph, soulève ce rocher et tu boiras. » De ce rocher imposant coule depuis lors une source.

L'Église reconnaît les apparitions de Marie et de Joseph. Cotignac devient un lieu de Pèlerinage pour les familles qui, encore aujourd'hui, y obtiennent de grandes grâces, mariages, naissances, guérisons...

Le livre des Bannières Association pour le Xve centenaire de la France Tome I p. 30